



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Clichy, le 06 février 2025.

**Réforme du financement des fauteuils roulants :  
la Fédération Paralytic Cérébrale France se félicite de l'aboutissement d'une  
réforme très attendue et bénéfique pour les personnes et les familles**

La Fédération Paralytic Cérébrale France se félicite de l'aboutissement de la réforme du financement des fauteuils roulants ; il s'agit d'une étape bénéfique pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Celle-ci met fin à un véritable « parcours du combattant » pour assurer le financement d'équipements et aides techniques absolument indispensables à la qualité de vie, à l'inclusion et à la participation sociale des personnes.

Cette réforme va ainsi permettre la prise en charge intégrale, à travers un guichet unique et sans reste à charge, des fauteuils roulants incluant les options et adjonctions.

La Fédération Paralytic Cérébrale France restera toutefois très vigilante, à travers sa participation à un comité de suivi de la réforme, pour que celle-ci tienne toutes ses promesses tant en termes de calendrier que d'ambition. Ce comité doit notamment permettre d'ajuster les modalités de mise en œuvre de la réforme et de s'assurer que son déploiement soit homogène sur l'ensemble des territoires.

La Fédération Paralytic Cérébrale France appelle désormais toutes les parties prenantes de la réforme à en assurer, dès la fin de l'année, une mise en application rapide et pédagogique auprès des personnes concernées et des familles : caisses primaires d'assurance maladie, fabricants et distributeurs implantés dans les territoires.

La Fédération Paralytic Cérébrale France salue enfin l'engagement de tous les artisans de cette réforme et de M. le Président de la République qui a donné, lors de la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023, une impulsion politique déterminante pour en assurer la concrétisation.

Jacky VAGNONI  
Président

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche, participation des personnes... C'est dans ce cadre que celle-ci a développé une Académie des experts d'usages.

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)

**Contact presse** : Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47